

Discours

Discours de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé lors du lancement du service de référencement de l'offre de films en ligne, le mercredi 28 janvier 2015, à Paris



Mesdames et messieurs, chers amis,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ce soir au ministère de la Culture et de la Communication pour fêter la naissance d'un nouveau service public qui marque un tournant à l'heure du foisonnement de l'offre culturelle en ligne.

Il s'agit bien avec ce nouvel outil de référencement de la vidéo à la demande d'un véritable service public :

- parce qu'il réalise, d'une part, deux missions fondatrices de ce ministère : l'accès du plus grand nombre aux œuvres de l'esprit qui sont désormais à portée de clic et le soutien à la vitalité et à la diversité de la création ;
- parce qu'il répond, d'autre part, à des exigences de qualité et d'exemplarité propres à l'action publique au service de nos concitoyens :
 - qualité des plus de 10 000 œuvres déjà répertoriées, mais aussi qualité de leur référencement et de leur mise en contexte par les sites partenaires ;
 - exemplarité, enfin, des sites de vidéo à la demande qui répondent aux obligations françaises en termes de régulation en contribuant au financement de la création et à l'exposition des œuvres françaises et européennes.

Pour l'internaute cinéophile, ce nouveau service public, c'est la possibilité de se replonger dans l'intégralité de la filmographie de son réalisateur ou de son acteur préférés en un seul clic.

Pour l'amateur de découvertes ou les curieux à la recherche d'un film, c'est la possibilité de se laisser surprendre, au détour d'un article critique, par un chef d'œuvre insoupçonné.

Pour le jeune spectateur, c'est la possibilité d'être guidé par des conseils avisés à travers la formidable histoire du cinéma français, et ses incontournables.

Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 82 05
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Le lancement de ce service marque le début d'une nouvelle ère : pour tous les internautes qui pourront enfin découvrir la richesse de notre patrimoine cinématographique ou la diversité des derniers chefs d'œuvre en un seul clic ; pour tous les acteurs de la création dont les œuvres bénéficieront grâce à cet outil d'une plus grande visibilité et accessibilité ; mais plus globalement pour l'ensemble du secteur qui s'est réuni autour d'une même ambition au service du public et de la création

Ce nouvel outil contribue à résoudre le terrible paradoxe de la large diffusion de nos productions cinématographiques et audiovisuelles. Alors qu'internet ouvre des formidables possibilités pour toucher un public varié et nombreux, l'offre en ligne est tellement confuse qu'il est parfois plus facile de trouver un film sur un site illicite que sur un site d'offre légale.

C'est souvent faute de trouver le film qu'ils cherchent que les internautes succombent aux sirènes du streaming ou du téléchargement illégal.

Avec ce nouveau service public, pas de confusion possible, tous les liens mènent à un cinéma dont la qualité et la diversité est assurée par la solidarité de tous les acteurs du secteur.

Grâce à cet outil : cliquer, c'est aussi aider à créer !

Ce qui fait la singularité de cet outil et, je n'en doute pas, ce qui fera son succès, c'est le pragmatisme de la démarche.

Il s'agit avant tout d'un service pour le public qui s'inspire de ses pratiques et répond à ses besoins réels.

A l'inverse d'une démarche de labellisation de certains sites peu plébiscités par les internautes, ce nouvel outil sera disponible sur tous les sites que consultent en grand nombre tous ceux qui cherchent des informations sur un film ou qui s'intéressent au cinéma.

C'est avec des spécialistes français du cinéma et de sa critique que le CNC, dont je salue la Présidente, a travaillé : Allociné, Première.fr, Télérama.fr, Senscritique, autant de références incontournables pour les internautes. A eux seuls, ils touchent plus de 15 millions de visiteurs uniques par mois.

Pour l'offre de vidéo à la demande, c'est la garantie d'une exposition et d'une visibilité sans précédent.

Le pragmatisme de la démarche a permis d'en faire un outil souple qui s'adapte à la multiplicité des usages.

En un clic, en plus des notices détaillées, des bandes-annonces, des conseils avisés, des critiques pointues, l'internaute aura donc accès à tous les services de vidéo à la demande qui proposent le film à la location, à l'achat ou en abonnement.

Visible par tous les modes de consultations - ordinateur, mobile, tablettes – il pourra aussi être embarqué sur n'importe quel site, plateforme ou blog grâce à la création d'un « widget ».

Ce qui fait la singularité de ce nouvel outil, c'est aussi la formidable mobilisation de tous : éditeurs vidéo et internet, services de vidéo à la demande et services publics se sont rassemblés autour d'une même ambition, celle de la visibilité de l'offre légale au service du public et de la création.

Je tiens à saluer la volonté forte de tous les professionnels du secteur qui se sont tous mis autour de la table : Arte VOD, Filmo TV, Canal +, Orange, TF1 VOD, Cap Gemini, Imineo, Pluzz VOD, Wuaki,

Je salue aussi l'énergie et les efforts déployés par chacune de vos équipes, et particulièrement celles du CNC, pour permettre la naissance de ce formidable outil.

Enfin, ce qui fait la singularité de ce nouveau service public, c'est, enfin, son rôle déterminant dans la lutte contre le piratage et le soutien à la création.

Si j'ai demandé au CNC de travailler avec les professionnels de l'offre en ligne c'est parce qu'avant même de développer nos outils de lutte contre le piratage et de sanction des offres illicites, il est essentiel que les internautes puissent trouver les œuvres de qualité qu'ils souhaitent voir.

Le développement de l'offre légale est la première étape, et la plus importante, de la lutte contre le piratage.

La question de la lutte contre les sites illégaux au regard du droit d'auteur est bien sûr centrale.

J'ai donc demandé à Julien Neutres de travailler à l'élaboration d'une charte écrite en concertation avec les acteurs de la publicité pour qu'ils s'engagent dans une démarche volontaire d'éviction des sites qui ne respectent pas le droit d'auteur et les droits voisins.

Nous travaillons également, avec nos collègues de Bercy, à l'élaboration d'une charte d'engagement des acteurs du paiement en ligne.

Et vous pouvez compter sur mon engagement total pour porter ces démarches au niveau européen dans nos discussions sur le droit d'auteur.

Ce nouvel outil au service du public et de la création nous rappelle en effet que le soutien à la création est un combat de tous les instants : il nous mobilisera tout particulièrement cette année alors que se joue en Europe l'avenir du droit d'auteur. Vous me trouverez mobilisée aux côtés des auteurs et des artistes pour défendre ce droit fondamental qui est un moteur de la création.

Pour conclure, je vous invite à regarder le petit film de présentation de ce nouveau service public.

Que l'on soit plutôt Télérama ou Allociné, Première ou Sens Critique, que l'on soit ordinateur ou tablette, site internet ou application mobile, que l'on soit cinéphile averti ou amateur en herbe, *geek* invétéré ou simplement à la recherche d'un film ; on ne manquera pas de trouver grâce à cet outil au service de la curiosité et de la passion, de l'émotion et de la transmission, toute la mémoire cinématographique au bout d'un seul clic, une porte entr'ouverte sur la formidable vitalité de la création dans toute la richesse de sa diversité.

Je vous remercie.